

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU GERS**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Gers est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers de surendettement déposés dans le Gers a augmenté (+2.9%) entre 2024 et 2025, et représente sensiblement le même volume que celui reçu en 2019 (+0.2%), point de référence de la période antérieure à la crise sanitaire.

Le nombre de dossiers déposés en ligne a poursuivi sa progression de façon significative (23.3% en 2025 contre 14.4% en 2024), et tend à se rapprocher des pratiques régionales (29.9% en 2025) et nationales (27.1%).

La part des dossiers consécutifs à un redépôt est en diminution constante depuis deux ans (de 39.1% en 2023 à 36% en 2025), mais reste supérieure comparativement au niveau régional (30.6% en 2025) et national (33.9% en 2025).

Recevabilité et orientation

L'ensemble des dossiers reçus ont été orientés dans le délai légal de trois mois au niveau du département.

La proportion de dossiers déclarés irrecevables par la commission du Gers diminue fortement en 2025 (11.3% à 6.5% des dossiers traités), contrairement au niveau régional qui connaît une sensible augmentation (taux d'irrecevabilité à 11.1% en 2025), tandis qu'au niveau national ce taux est de 7.7% en 2025.

Cette baisse significative traduit l'optimisation des moyens mis en œuvre notamment par la formation des travailleurs sociaux, et la collaboration étroite avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) afin de détecter le statut professionnel des déposants en amont des commissions pour éviter de nombreux cas d'irrecevabilité.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

En 2025, dans le Gers, 35.4% des dossiers ont fait l'objet d'un rétablissement personnel, 39.3% d'un aménagement des dettes avec ou sans effacement, 10.9% d'un plan conventionnel en présence d'un bien immobilier et 7.8% des dossiers ont été clôturés.

La proportion de dossiers ayant bénéficié d'un plan conventionnel est significativement supérieure à celle de l'Occitanie (7.2%) et de la France (6.6%) ce qui s'explique principalement par une proportion de propriétaires supérieure aux moyennes de références.

Mesures pérennes et mesures provisoires

En 2025, la proportion de dossiers ayant fait l'objet de mesures pérennes atteint 86.7% des mesures valant solution (hors décisions de clôture et d'irrecevabilité) dans le Gers, en progression par rapport à 2024 (82%). Le taux de traitement d'attente diminue de 18% à 13.3% en 2025, et se situe désormais en-deçà du niveau régional (16%) et national (16.2%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Participation du Président du Tribunal de Commerce aux réunions semestrielles de conjoncture économique. Échanges dématérialisés avec le Tribunal Judiciaires sur les dossiers de surendettement
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Échanges mensuels	Réception de l'ODJ de chaque CCAPEX et transmission, via EXPLOC, d'informations sur dossiers recevable avec dettes locatives. En cas de commandement de quitter les lieux délivrés, prise de contact systématique avec la CCAPEX pour un dossier de surendettement en-cours
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	- 7 réunions ayant rassemblé 70 travailleurs sociaux - webinaires régionaux et nationaux	Présentation procédure de surendettement, focus sur le patrimoine et le surendettement, inclusion financière, focus sur les indépendants, portail MQDA Focus sur l'articulation expulsion/surendettement, le couple et le surendettement, le surendettement et les tribunaux, les relations bancaires
Conseil Départemental d'Inclusion Financière	2 réunions avec une dizaine d'acteurs de la sphère sociale	Retour sur les 10 ans de l'OIB
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 réunion ayant rassemblés 11 compagnons	Jeu sur la gestion du budget et sensibilisation aux arnaques
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Classe de 4 ^{ième} avec 24 élèves 8 interventions auprès de 240 jeunes du Service National Universel	Jeu MQDA dans le cadre de leur parcours « Passeport EDUCFI » Sensibilisation à l'éducation financière via un jeu d'énigmes financières

Relations avec les Tribunaux :

Un suivi semestriel auprès des greffes des deux tribunaux du département pour un point sur les dossiers en cours est opéré (transmission pour recours et/ou contestation, vérification de créances, suspension d'expulsion)...

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La Commission est amenée à se prononcer sur le traitement de dossier dans lesquels le débiteur dépasse un loyer majoré de 25% par rapport au plafond Borloo. Or dans certaines zones rurales du département, la pénurie de logement et/ou la vétusté des logements induisant des factures énergétiques conséquentes, compromet la recherche d'un nouveau logement. De plus, un tel déménagement éloigne les déposants de leur lieu de travail et, en l'absence de transports en communs, génère plus de frais de carburant et de réparations sur les véhicules.

Les déposants méconnaissent l'obligation de demander l'autorisation de la Commission pour la souscription de nouveaux prêts lorsqu'ils ne sont plus fichés au FICP mais toujours en cours de remboursement de leur plan (entre les 5 et 7 ans des mesures) : cette méconnaissance peut conduire à des déchéances de procédure en cas de redépôt.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

S'agissant d'une procédure déclarative, l'analyse des situations est rendue complexe lorsqu'aucune pièce justificative n'est jointe au dossier, notamment en cas d'utilisation de fonds issus d'une vente immobilière ou d'un héritage.

Des financements de véhicules en LOA sont de plus en plus nombreux dans les dossiers. L'insuffisance de capacité de remboursement contraint la Commission à demander la restitution du véhicule, ce qui génère à la fois des difficultés de mobilité pour le déposant et des difficultés financières, avec le risque de non-exécution des mesures, la restitution en cours de contrat générant des frais supplémentaires.

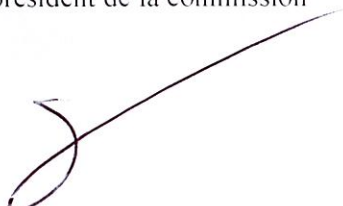
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Lors des transferts de créances, les débiteurs ne sont pas toujours informés des nouveaux chargés de recouvrements et se retrouvent parfois démunis pour savoir à qui ils doivent régler les mensualités. A l'inverse, de nouveaux chargés de recouvrements n'ont pas connaissance des effacements partiels et/ou totaux et relancent les débiteurs pour le paiement de sommes faisant l'objet de ces effacements.

Des banquiers teneurs de compte suppriment la possibilité de faire des virements à distance pour les surendettés et exigent leur déplacement physique en agence, ce qui peut poser des difficultés à la mise en place du plan pour les personnes âgées et/ou peu mobiles

Date : Auch, le 02/03/2026

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	409	421	2,9%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	37,7%	36,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,3%	7,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	332	394	18,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,1%	10,2%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	45	25	-44,4%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	20,0%	32,0%	
Dossiers orientés par la commission	339	397	17,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,3%	38,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,3%	38,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,4%	61,5%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	397	387	-2,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,3%	7,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	11,3%	6,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	29,5%	35,4%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,8%	10,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	5,8%	4,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	6,0%	5,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,1%	39,3%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	32,2%	33,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	19,9%	18,3%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	8,8%	5,4%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	82,0%	86,7%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	2	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	0	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	GERS	OCCITANIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6,5%	11,1%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	35,4%	33,4%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	10,9%	7,2%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39,3%	40,8%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	86,7%	84,0%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement) Gers

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	9 723	255	1 147	74,0%	77,7%	17 330	3,0
dont dettes immobilières	3 421	43	56	26,0%	13,1%	84 003	1,0
dont dettes à la consommation	6 083	231	906	46,3%	70,4%	15 661	3,0
dont autres dettes financières	220	148	185	1,7%	45,1%	874	1,0
Dettes de charges courantes	1 633	258	920	12,4%	78,7%	3 437	3,0
Autres dettes	1 783	175	315	13,6%	53,4%	1 631	2,0
Endettement global	13 139	328	2 382	100,0%	100,0%	17 000	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) Occitanie

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	308 729	8 197	40 030	74,1%	82,6%	16 458	4,0
dont dettes immobilières	112 271	933	1 454	27,0%	9,4%	98 709	1,0
dont dettes à la consommation	188 896	7 544	32 687	45,3%	76,1%	15 238	3,0
dont autres dettes financières	7 562	4 711	5 889	1,8%	47,5%	832	1,0
Dettes de charges courantes	43 916	7 192	22 716	10,5%	72,5%	3 394	2,0
Autres dettes	63 906	5 540	13 414	15,3%	55,9%	1 858	2,0
Endettement global	416 551	9 918	76 160	100,0%	100,0%	19 333	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France.